

Publications  
électroniques  
AMURE

Série  
DOCUMENTS  
DE TRAVAIL



## L'impact économique de la crise sanitaire liée au Covid 19 sur les productions des pêches maritimes françaises en halles à marée

Le Floc'h Pascal (1), Alban Frédérique (1),  
Daurès Fabienne (2), Guyader Olivier (2),  
Thébaud Olivier (2)

(1) Université de Bretagne Occidentale - UMR AMURE  
(2) Ifremer - UMR AMURE

N° D-43-2020

ISSN 1951-641X

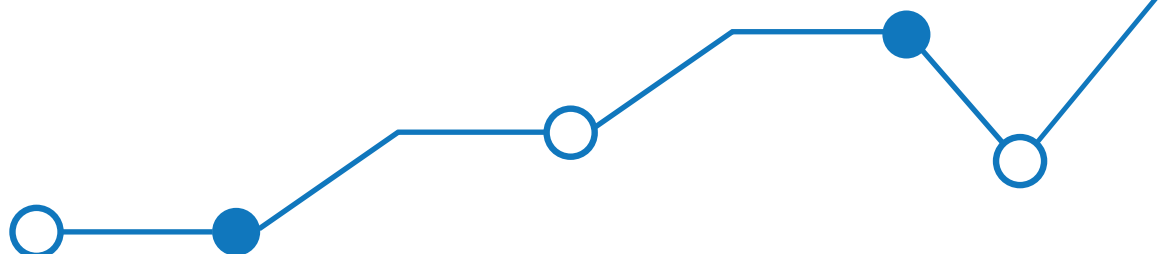
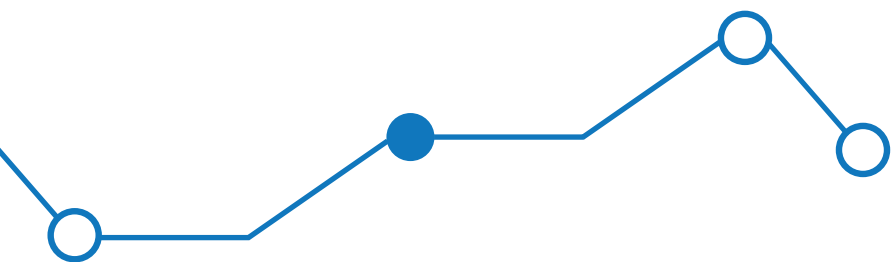
**Amure**  
CENTRE DE DROIT ET D'ÉCONOMIE DE LA MER

[www.umr-amure.fr](http://www.umr-amure.fr)

**UBO**  
Université de Bretagne Occidentale

**Ifremer**

**cnrs**



## Pour citer ce document

Le Floc'h Pascal, Alban Frédérique, Daurès Fabienne, Guyader Olivier, Thébaud Olivier (2020) [en ligne] « L'impact économique de la crise sanitaire liée au Covid 19 sur les productions des pêches maritimes françaises en halles à marée », Publications électroniques Amure, Série Documents de travail D-43-2020, 12p. Disponible : [https://www.umr-amure.fr/d\\_43\\_2020/](https://www.umr-amure.fr/d_43_2020/) (Consulté le jj.mm.aaaa\*)

\* Indiquez la date à laquelle vous avez consulté le document en ligne

# L'impact économique de la crise sanitaire liée au Covid 19 sur les productions des pêches maritimes françaises en halles à marée<sup>1</sup>

Le Floc'h Pascal<sup>1</sup>, Alban Frédérique<sup>1</sup>, Daurès Fabienne<sup>2</sup>, Guyader Olivier<sup>2</sup>, Thébaud Olivier<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Université de Bretagne Occidentale – UMR AMURE

<sup>2</sup> Ifremer – UMR AMURE

## Résumé

La crise sanitaire liée au Covid-19 a modifié la conjoncture de l'industrie des pêches maritimes par les perturbations des marchés, tant sur l'offre que sur la demande. La problématique de l'article porte sur la mesure de l'impact de ces perturbations dans les halles à marée tenant compte de la dimension régionale et locale. Les halles à marées s'inscrivent dans un ensemble régional par façade maritime. A l'échelle locale, elles se différencient par la spécialisation des produits mis en vente. Les questions ouvertes par la mesure des impacts de la crise sanitaire touchent aux comportements d'adaptation des pêcheurs à l'échelle régionale et territoriale. C'est par une complémentarité des circuits de commercialisation que les acteurs de la pêche doivent trouver des solutions aux chocs futurs.

## Abstract

The health crisis linked to Covid-19 has changed the situation of the seafood industry through market disruptions, both on the supply and demand sides. The main issue concerns the measurement of the impact of these disturbances on the fish auction markets considering the regional and local dimension. Fish auction markets form a regional system along each coastline. On a local scale, they are differentiated by the specialisation of the products offered on the first market. The questions opened up by the measurement of the impacts of the health crisis concern the adaptation behaviour of fishermen on a regional and territorial scale. It is through the complementary nature of marketing channels that fishers must find solutions to future shocks.

## Mots-clés

pêche – crise – impact – régional - local – covid 19

## Introduction

Cet article s'inscrit dans une démarche à la fois académique et sociétale. La démarche académique s'appuie sur une connaissance historique et statistique du secteur des pêches. L'analyse des impacts économique à court terme contribue à l'élaboration des politiques publiques futures. Une meilleure compréhension de la nature et de l'ampleur des impacts permet également de mettre en perspective les mesures d'adaptation des entreprises de la filière. La démarche sociétale impose désormais aux chercheurs d'apporter leurs expertises pour répondre à des situations de crise qui se manifestent brutalement et parfois durablement. La crise sanitaire liée au Covid-19 a modifié la conjoncture de l'industrie des pêches maritimes par les perturbations des marchés. Au-delà des premiers effets de court terme à l'issue du confinement, on doit également s'interroger sur les conséquences de long terme de la crise, de nature à modifier profondément la structure de l'économie de la filière. Les productions aquatiques, pêche et aquaculture, relèvent des secteurs essentiels de l'économie avec une plus forte exposition que les produits agricoles aux risques de perte compte tenu d'une durée plus courte de conservation en frais et de capacités de stockage limitées du secteur de la transformation. C'est une caractéristique majeure dans une réflexion d'adaptation de la filière aux crises futures.

---

<sup>1</sup> article soumis à la revue Economie Rurale

La problématique de l'article porte sur la mesure de l'impact de ces perturbations dans les halles à marée tenant compte de la dimension régionale et locale. Les criées ou halles à marée absorbent 66% de la production nationale des ressources halieutiques<sup>2</sup> sur l'année 2018 (hors algues et productions des navires de plus de 40 mètres). Cette estimation relève des sources statistiques croisées au sein du SIH – Système d'informations halieutiques – de l'Ifremer. La production nationale ne représente qu'un tiers des flux importés (FranceAgriMer 2018). Les halles à marée sont les premiers lieux de vente, avec une répartition spatiale sur l'ensemble des façades maritimes de la France métropolitaine. Les prix sont formés par le principe des enchères (Lesur-Irichabeau *et al.*, 2015 ; Guillotreau, Jimenez-Toribio, 2006). La période de confinement a conduit à la fermeture de quelques halles à marée et à la forte contraction des ventes par des arrêts temporaires des flottilles concomittante à la réduction de la demande. Pourtant, une analyse menée à une échelle locale indique des disparités fortes dans les réponses à la crise. L'exploitation des données de production hebdomadaires offre l'opportunité de dessiner une carte de ces marchés de première vente par façade maritime ou région au cours de la période de confinement. La comparaison des productions moyennes sur les semaines 12 à 20 de l'année en cours avec les productions des mêmes semaines sur les deux années précédentes (2018 et 2019) est une première estimation des pertes subies par les marins-pêcheurs. L'article propose dans un premier point une description de la filière des produits de la mer. C'est l'occasion de rappeler la complexité de la chaîne de valeur d'approvisionnement des produits aquatiques (pêche et aquaculture) ainsi que le poids prépondérant des flux d'importation. Centrée sur les marchés de première vente, la deuxième partie offre une description des halles à marée par façade maritime. Les faits et les chiffres sont inclus dans les parties 3 et 4. L'analyse des statistiques régionales dans la troisième partie s'appuie sur les productions en quantité et valeur. Les effets relevés pour l'ensemble des productions masquent de fortes disparités territoriales. Elles font l'objet de la quatrième partie en regroupant les halles à marée en fonction de l'ampleur de l'impact. Le recul des prix a accentué la forte contraction des productions. La cinquième partie propose une courte discussion sur les effets génériques et spécifiques de la crise sanitaire sur les halles à marée. La conclusion ouvre sur des recherches futures posant la question de complémentarité des différents canaux de commercialisation des produits de la pêche.

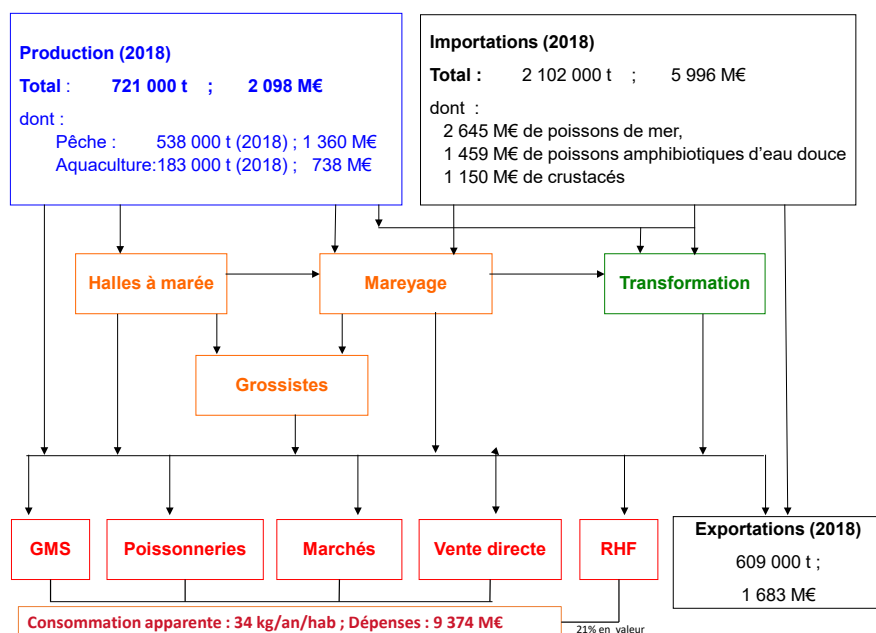
## 1 La filière des produits de la mer

La filière des produits de la mer repose sur une production domestique fournie par le secteur des pêches maritimes et le secteur de l'aquaculture. Les modes de production séparent en amont de la filière les produits de capture issus de la pêche (538 000 tonnes en 2018) et ceux relevant de l'élevage aquacole (183 000 tonnes en 2018) sur la base des éléments rapportés par FranceAgriMer (FranceAgriMer, 2019). Les deux types de biens sont versés sur les mêmes marchés à la consommation finale. Les importations couvrent 75% de l'offre en amont, avec 2 102 000 tonnes importées (figure 1).

Figure 1 – La filière des produits de la mer en 2018

---

<sup>2</sup> Les ressources halieutiques sont les ressources marines vivantes (espèces animales et végétales) exploitées par l'homme. La production halieutique provient de l'activité de la pêche (professionnelle et récréative) en mer et en eau douce, et de l'aquaculture.



Source : FranceAgriMer

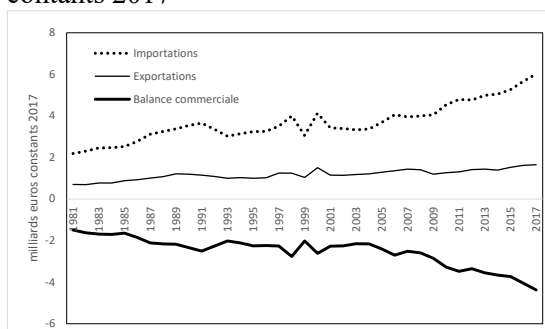
Le second maillon de la filière regroupe les acheteurs et transformateurs. Les mareyeurs remplissent deux fonctions, celle d'acheteurs dans les halles à marée (historiquement appelées « criées » par la présence autrefois d'un crieur de prix) et de transformateurs primaires (étêtage, éviscération et filetage). Les transformateurs secondaires regroupent les conserveries et les opérateurs spécialisés sur le surgelé et les plats préparés. Les grossistes complètent ce deuxième niveau avec un approvisionnement auprès des halles à marée et du mareyage. Le troisième maillon de la filière distingue les débouchés commerciaux domestiques. La vente aux ménages de restauration au foyer (RF) représente 75% de la consommation finale. La Restauration Hors Foyer – RHF – absorbe par conséquent 25% des ventes sur le territoire national. En restauration au foyer, les Grandes et Moyennes Surfaces – GMS – occupent une place prépondérante (près de 75% du marché). Les circuits traditionnels par les poissonneries et les marchés détiennent 20% du marché en restauration au foyer. On peut ainsi estimer la part de la vente directe autour de 5% (FranceAgriMer, 2019). Les exportations demeurent un débouché essentiel à la filière, surtout pour les mareyeurs et les transformateurs. La consommation apparente, estimée en regroupant les productions domestiques et importées puis en retirant les exportations, s'élève à 2,2 millions de tonnes en produits de la pêche et de l'aquaculture en 2018. Rapportée à la population française (66,6 millions d'habitants en 2015), la consommation apparente<sup>3</sup> de produits aquatiques s'élève à 34 kg/an et par habitant<sup>4</sup> (FranceAgriMer, 2018).

La dimension internationale du commerce des produits de la mer est un point clé avec une balance commerciale structurellement déficitaire. La production domestique des pêches maritimes et de l'aquaculture n'apporte qu'un complément aux ressources disponibles sur le marché métropolitain, comme en témoigne le déficit croissant de la balance commerciale des produits de la mer. Le déficit commercial atteint 4 milliards d'euros en 2017 ce qui met en évidence la forte dépendance de la consommation française (et européenne) au marché international. Les impacts économiques de la crise sanitaire ont une forte répercussion internationale, touchant l'ensemble des pays producteurs de produits de la mer (FAO, 2020).

<sup>3</sup> La consommation apparente mesure la quantité disponible d'un bien sur le marché national par la somme de la production nationale et des importations et le retrait des exportations.

<sup>4</sup> En termes de consommation, la France se situe au 5<sup>ème</sup> rang européen. Les deux premiers pays, Portugal et Espagne, se détachent des 28 pays avec une consommation apparente respective de 57 et 46 kg (EUMOFA, 2019).

Figure 2 – Evolution des importations, des exportations et de la balance commerciale en euros constants 2017



Source : FranceAgrimer, 2018

La présentation des chiffres-clés éclaire sur les spécificités de la filière des produits de la mer par rapport aux filières agricoles (Bonny, 2005) et souligne les enjeux en termes de développement et de durabilité des filières des pêches et des cultures marines face à l'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19. Les chocs antérieurs ont rarement touché l'ensemble des maillons. Au cours des trois dernières décennies on relève surtout des crises qui ont secoué l'amont de la filière, par exemple la crise sanitaire liée au norovirus en 2008 pour l'ostréiculture française, la crise des pêches en 1993-1994 et celles liées au coût du carburant au cours des années 2000 (Le Floc'h et Wilson, 2017).

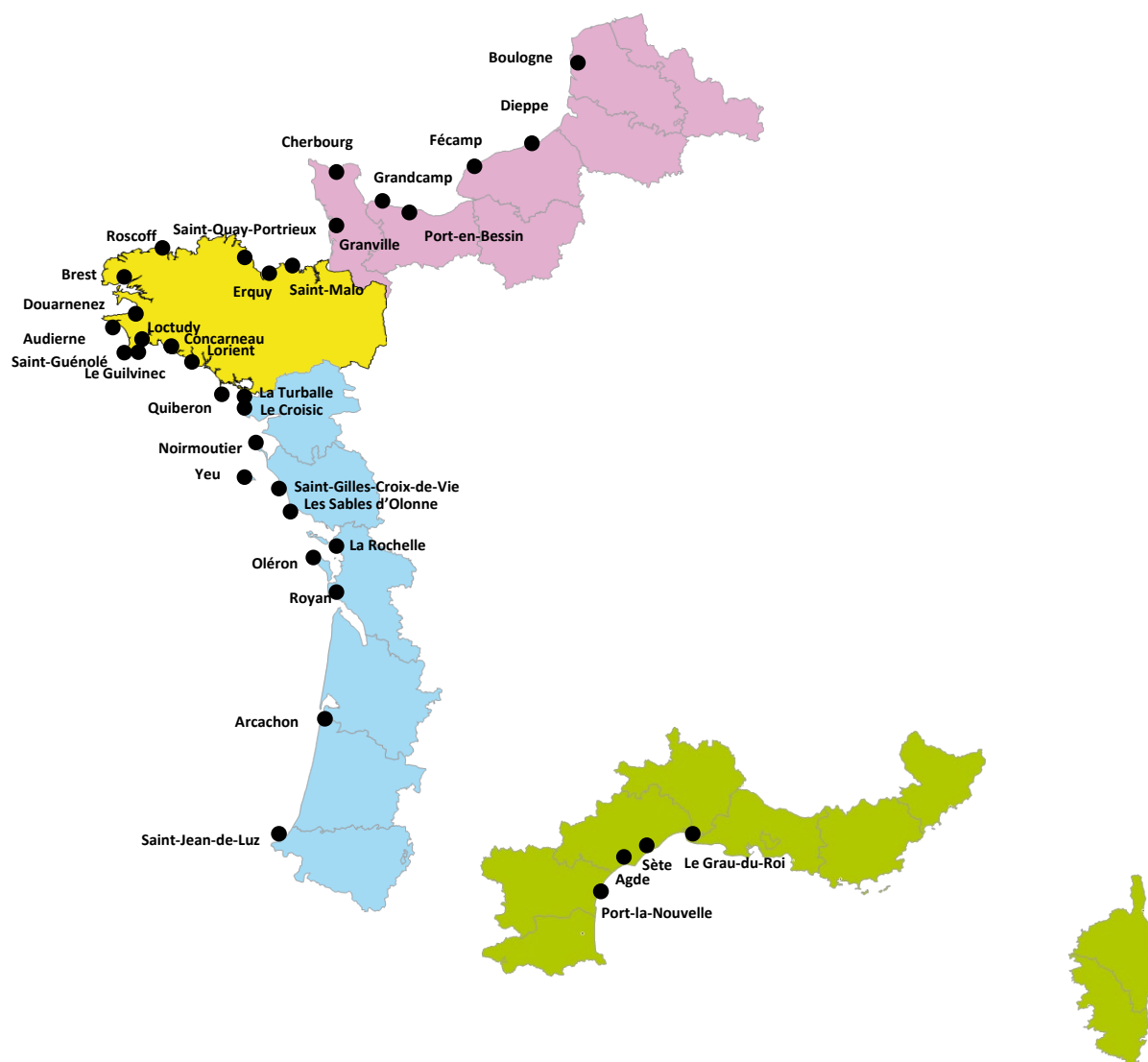
## 2 Description des halles à marée

Dans cet article, ce sont les productions débarquées par les flottilles de pêche et mises aux enchères dans les halles à marée qui font l'objet d'une analyse d'ensemble à l'échelle de la métropole (Guillotreau, Jimenez-Toribio, 2006). La flotte de pêche française comptait sur l'année 2017, 4417 navires.

On recense 35 halles à marée actives sur les années complètes de 2018, 2019 et premier semestre 2020 (figure 3). Le code couleur identifie chaque espace régional halieutique, regroupant deux régions administratives en Manche et Mer du Nord (Hauts de France et Normandie), la région Bretagne constitue un second espace régional halieutique. Les régions Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine forment un troisième espace. Les régions méditerranéennes sont un quatrième espace régional halieutique avec trois régions administratives (Occitanie, PACA et Corse). Toutefois, les ventes directes, sans passage en halle à marée, dans les régions de Marseille, Toulon, de la Côte d'Azur et en Corse, rendent difficiles le suivi statistique (Weiss *et al.*, 2018).

Les Hauts de France et la Normandie comptent sept halles à marée, de Boulogne-sur-Mer à Granville (figure 3). La Bretagne regroupe le plus grand nombre de halles à marée, dont cinq sur sa façade Nord (de Saint-Malo à Brest), et huit au Sud (de Douarnenez à Quiberon). Les Pays de la Loire et de la Nouvelle Aquitaine bénéficient également d'un réseau dense de halles à marée. Six se situent dans les Pays de la Loire (de La Turballe aux Sables d'Olonne), et cinq en Nouvelle Aquitaine (de La Rochelle à Saint-Jean-de-Luz). Le bassin méditerranéen ne compte que quatre halles à marée, toutes situées sur son versant occidental (de Port la Nouvelle au Grau-du-Roi).

Figure 3 – Les halles à marée en France



Source : d'après Le Floc'h et Wilson, 2017

L'enregistrement statistique des productions livrées dans les halles à marée rend possible le suivi hebdomadaire du marché. FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, met à disposition les bases de données hebdomadaires (<https://visionet.franceagrimer.fr/>). Cependant, le réseau des halles à marée n'absorbent qu'une part des produits de la mer issus des activités de pêche. Le croisement de plusieurs sources de données sur les productions halieutiques permet d'estimer le volume commercialisé en criée (principe des enchères) et hors criée (par de la vente directe ou de la contractualisation) en excluant du champ d'observation la production en algue des goémoniers et celle des navires de plus de 40 mètres (thon tropical et chalutiers industriels). Le Système d'Informations Halieutiques de l'Ifremer produit des fiches régionales indiquant les productions globales des flottilles de pêche sur la base d'une méthodologie standardisée pour toutes les façades maritimes (<https://sih.ifremer.fr/Publications/Fiches-regionales>).

Les halles à marée représentent 66% de l'ensemble des productions débarquées par les flottilles de pêche en 2018 en tonnage et 69% en valeur. Les contributions des halles à marée en tonnage et en valeur se situent entre 50 et 60% de la production globale (hors algue et production des navires de plus de 40 mètres) dans trois ensembles de régions. La Bretagne se distingue par une commercialisation quasi-exclusive dans ces criées, avec 94% du tonnage et 93% de la valeur déclarée.

Tableau 1 – Quantités (tonnes) et valeurs (k€) des produits de la mer issues des activités de pêche en 2018

	Production globale		Halles à marée		Contribution des halles à marée	
	Quantité en tonnes	Valeur en k€	Quantité en tonnes	Valeur en k€	Quantité	Valeur
Hauts de France et Normandie	85 617	217 663	42 790	109 876	50%	50%
Bretagne	107 719	333 740	101 002	311 403	94%	93%
Pays de Loire et Nouvelle Aquitaine	81 206	307 546	37 812	184 969	47%	60%
Méditerranée	13 214	63 786	7 723	34 327	58%	54%
France	287 755	922 735	189 327	640 575	66%	69%

Source : La production globale est estimée à partir des Données d'effort et de production Sacrois - Source DPMA et Ifremer SIH, traitement des données Ifremer - Système d'Informations Halieutiques. La production en halles à marée provient du système statistique VisioMer de FranceAgriMer.

Les effets de la crise sanitaire sur les premiers marchés de produits de la mer sont décrits par région dans la prochaine section sur la base des statistiques hebdomadaires des halles à marée fournies par FranceAgriMer.

### 3 Les impacts de la crise sanitaire à l'échelle régionale

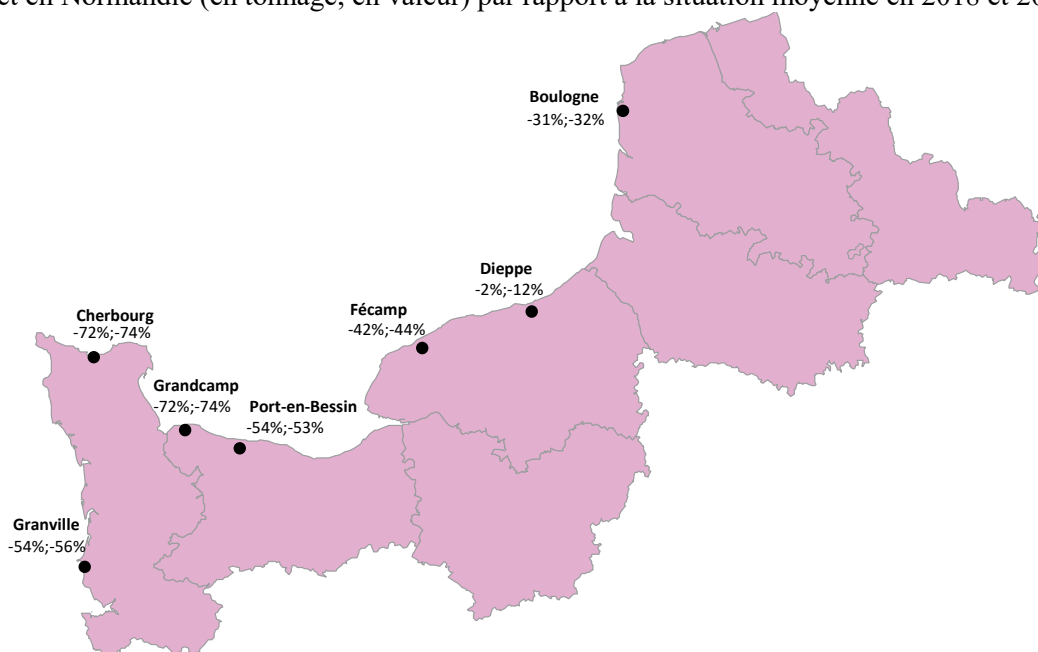
La crise sanitaire a provoqué un choc brutal sur l'offre par l'arrêt des productions manufacturières (OFCE, 2020). Le secteur des pêches maritimes a vécu une situation particulière. Il répond aux besoins essentiels de la vie économique, au même titre que les productions agricoles. Mais sa forte dépendance aux débouchés extérieurs, à la restauration hors foyer et plus accessoirement aux marchés en plein air a rendu l'industrie vulnérable. La distribution en GMS, en poissonneries et en vente directe n'ont pas suffi à absorber les flux habituels. D'un autre côté, les entreprises ont dû s'adapter pour respecter les mesures sanitaires tout en continuant à produire.

Les impacts à court terme sont mesurés en comparant la production cumulée sur les semaines 12 à 20 (période de confinement et première semaine de déconfinement) à la production moyenne sur les mêmes semaines en 2018 et 2019, en quantité (tonnes) puis en valeur (millions €). La production nationale a chuté de 43% en tonnes métriques. La récession est encore plus forte par la valeur déclarée. Le chiffre d'affaires moyen dépasse 12 millions d'euro en 2018 et 2019 et s'affaisse en 2020 à 6,4 millions (-47%). On note un recul du prix moyen, établi à 3,41 €/kg en moyenne sur les deux précédentes années passant à 3,17 €/kg sur la période de confinement.

Les statistiques nationales masquent de fortes disparités entre les régions mais également entre criées proches. Dans la région des Hauts de France et de Normandie, c'est à Cherbourg et Grandcamp qu'un effondrement spectaculaire se produit (-72% du tonnage commercialisé et -74% en valeur). L'effet est durable sur la période de confinement. Granville, Port-en-Bessin et Fécamp sont proches de la moyenne nationale. Boulogne-sur-Mer, le premier marché français des produits de la mer, limite l'érosion à -31% en tonnage et -32% en valeur. Dieppe a maintenu le volume traité sous sa criée (-2%) mais accuse un recul du prix moyen par une baisse de la valeur de -12%.



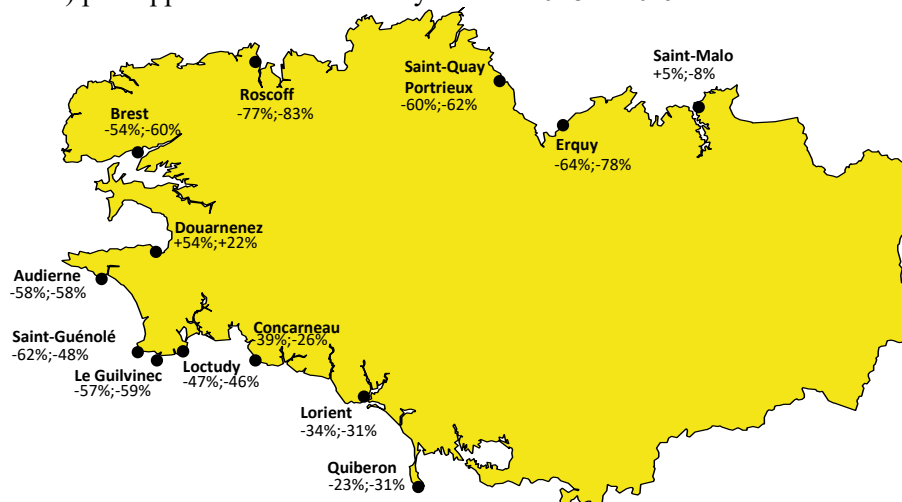
Figure 4 – Impacts de la crise sanitaire au cours des semaines 12 à 20 en 2020 dans les Hauts de France et en Normandie (en tonnage, en valeur) par rapport à la situation moyenne en 2018 et 2019



Source : Séries chronologiques hebdomadaires VisioMer – FranceAgriMer

Les criées bretonnes se situent presque toutes au-dessus des références nationales. La Bretagne Nord souffre davantage que la côte Sud. A l'exception de la criée de Saint-Malo (-8% de la valeur), toutes les criées, de Erquy à Brest, enregistrent une perte élevée du chiffre d'affaires (de -60% à -83%). Au sud, Loctudy épouse le profil national. La perte est moins sévère pour les trois halles plus à l'Est (Concarneau, Lorient et Quiberon) mais fortement accentuée pour les trois autres à l'ouest (Le Guilvinec, Saint-Guérolé et Audierne). Douarnenez enregistre une forte augmentation en tonnage (+54%) et en valeur (+22%). Ce dernier résultat peut surprendre. La sardine occupe l'essentiel du marché avec un débouché dans les conserveries locales. La production de ce petit poisson pélagique atteint 868 tonnes en 2020 de la semaine 12 à 20, pour une production moyenne de 525 tonnes au cours des deux précédentes saisons, sans lien avec la crise sanitaire du Covid-19.

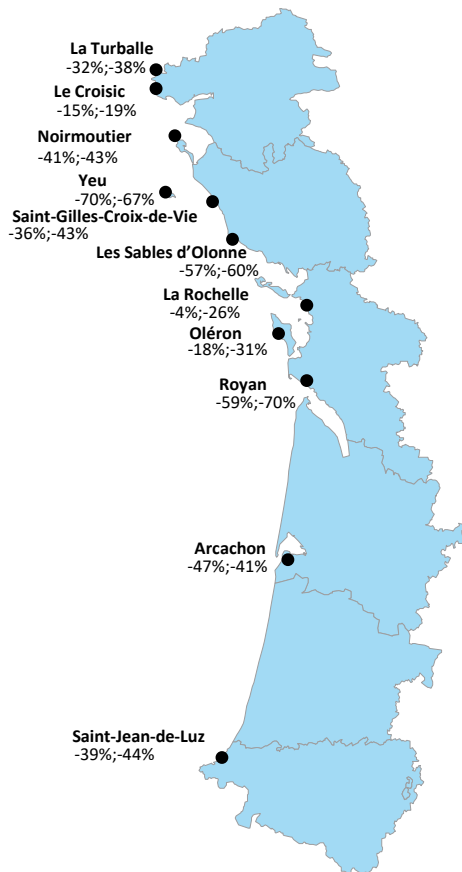
Figure 5 – Impacts de la crise sanitaire au cours des semaines 12 à 20 en 2020 en Bretagne (en tonnage, en valeur) par rapport à la situation moyenne en 2018 et 2019



Source : Séries chronologiques hebdomadaires VisioMer – FranceAgriMer

Sur les onze halles à marée des Pays de la Loire et de la Nouvelle Aquitaine, trois se démarquent par une forte chute des productions. Royan, Ile d'Yeu et Les Sables d'Olonne affichent des résultats très supérieurs à la moyenne nationale. La criée de l'Ile d'Yeu traite de faibles volumes, 2 à 4 tonnes hebdomadaires. Les Sables d'Olonne au contraire commercialisent de plus gros volumes, 150 à 200 tonnes par semaine en 2018 et 2019, des niveaux comparables à ceux des criées de La Turballe, du Croisic et de Saint-Jean de Luz.

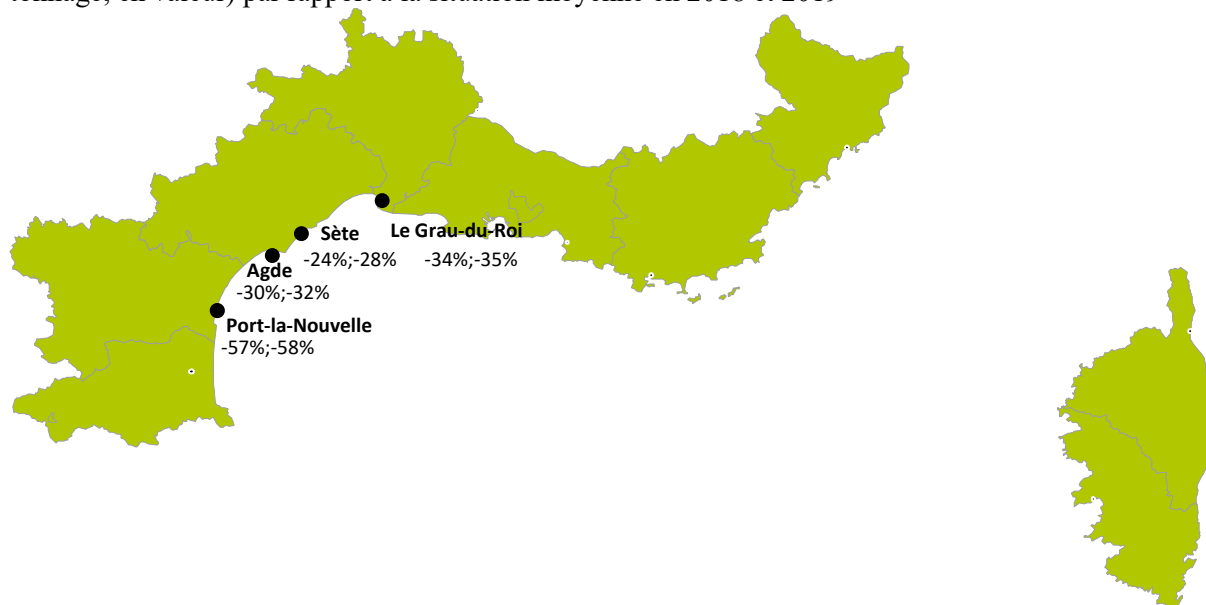
Figure 6 – Impacts de la crise sanitaire au cours des semaines 12 à 20 en 2020 dans les Pays de la Loire et en Nouvelle Aquitaine (en tonnage, en valeur) par rapport à la situation moyenne en 2018 et 2019



Source : Séries chronologiques hebdomadaires VisioMer – FranceAgriMer

Sur le versant oriental, de Martigues à Menton et en Corse, aucune statistique de vente n'est disponible. Pour la partie occidentale, les quatre halles à marée traitent des volumes modestes, de 10 à 60 tonnes par semaine. On observe un recul significatif à Port-la-Nouvelle (-58% en valeur), et des pertes bien inférieures aux moyennes nationales sur les trois autres marchés.

Figure 7 – Impacts de la crise sanitaire au cours des semaines 12 à 20 en 2020 en Méditerranée (en tonnage, en valeur) par rapport à la situation moyenne en 2018 et 2019



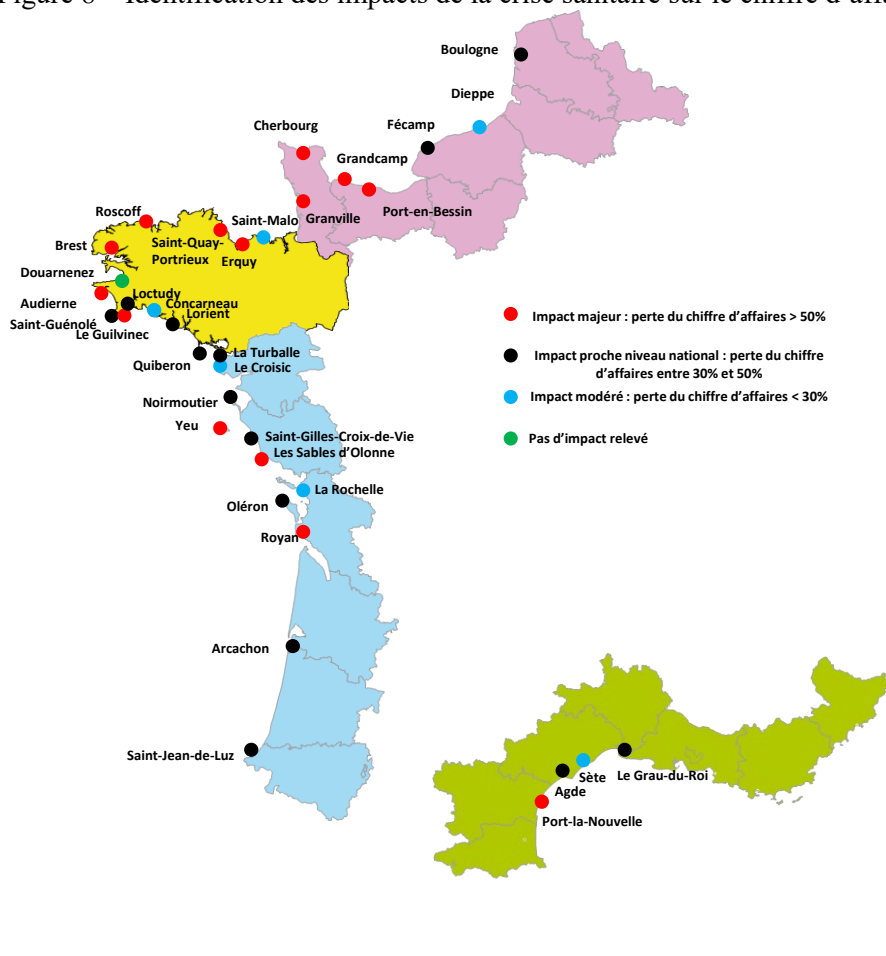
Source : Séries chronologiques hebdomadaires VisioMer – FranceAgriMer

La mesure des impacts de la crise sanitaire n'indique pas une histoire commune aux halles à marée d'une même région. C'est au niveau local que des récits communs peuvent être dessinés, en regroupant les criées durement touchées, celles qui ont suivi la tendance nationale, et les criées les moins impactées.

#### 4 La mesure des impacts à l'échelle locale

Les halles à marée sont identifiées en fonction de l'ampleur de l'impact de la crise sanitaire sur le chiffre d'affaires (figure 8). Un premier ensemble de 14 halles à marée subit une perte de valeur supérieure à 50% comparé au résultat moyen des deux années précédentes. Le second groupe contient le même nombre de halles à marée, enregistrant une perte de 30 à 50% du chiffre d'affaires. Moins nombreux, le troisième ensemble est constitué de 6 halles à marée accusant un recul inférieur à 30% du chiffre d'affaires.

Figure 8 – Identification des impacts de la crise sanitaire sur le chiffre d'affaires des halles à marée



Source : Séries chronologiques hebdomadaires VisioMer – FranceAgriMer

Les ports localisés sur la façade de la Manche, de Bretagne Nord (Brest, Roscoff, Saint-Quay-Portrieux, Erquy) et de la Normandie (Granville, Cherbourg, Grancamp, Port-en-Bessin) ont tous été fortement touchés, à l'exception notable de la criée de Saint-Malo. Spécialisées sur l'exploitation des gisements de coquille Saint-Jacques, les flottilles des ports de la Manche ont dû écourter la saison coquillière. La situation la plus critique est relevée sur Roscoff (-83% du chiffre d'affaires). On note la position du Guilvinec, accusant un recul de 59% de son chiffre d'affaires. Cette halle à marée se place à la seconde place des 35 criées en 2019, avec un montant annuel des ventes de 60 millions d'euros (10% de parts de marché) derrière Lorient (65 millions), et devant Boulogne-sur-Mer (46 millions). L'impact de la crise sur la halle à marée de Lorient et de Boulogne-sur-Mer est cependant deux fois plus faible qu'au Guilvinec (respectivement -31% et -32% en valeur). Les criées de Yeu, de La Rochelle et Royan complètent ce premier groupe le plus fortement impacté.

Le groupe 2 réunit les halles à marée proches des moyennes nationales (43% en tonnage et -47% en valeur), des pertes comprises entre 30% et 50%. 10 halles à marée sur 14 représentent le littoral Atlantique, quatre criées bretonnes (Saint-Guénolé, Loctudy, Lorient et Quiberon), trois ligériennes (La Turballe, Noirmoutier et Saint-Gilles-Croix-de-Vie) et trois de Nouvelle Aquitaine (Oléron, Arcachon et Saint-Jean-de-Luz). Leur profil n'est pas similaire. La criée de Lorient est historiquement attachée à un mode de production de masse livrée principalement par une flottille de chalutiers de plus de 20 mètres de longueur. C'est aussi ce que l'on retrouve à Loctudy et Saint-Guénolé. Quiberon abrite surtout des petites unités d'une douzaine de mètres, comme à Oléron et Arcachon. Deux ports méditerranéens rejoignent ce groupe intermédiaire, affichant des pertes de 30 à 35% de leur chiffre d'affaires.

Six halles à marée enregistrent une baisse du chiffre d'affaires inférieure à 30%. On ne peut établir de lien entre ces criées implantées dans chaque région, Sète en Occitanie, La Rochelle en Nouvelle Aquitaine, Le Croisic dans les Pays de la Loire, Concarneau et Saint-Malo en Bretagne et Dieppe en Normandie. La situation de Douarnenez, seule criée à bénéficier d'une augmentation des ventes, est liée aux débarquements de sardines pour les conserveries.

## 5 Discussion

La discussion porte sur le caractère générique et/ou spécifique des impacts mesurés par écart entre les productions moyennes en 2018 et 2019, et la production relevée sur la période de confinement. Le calendrier national des mesures sanitaires a produit des effets génériques sur l'économie française, distinguant les activités essentielles des activités annexes. Les notes d'information transmises sur le site de la Coopération maritime (<http://www.cooperationmaritime.com/>), dès l'annonce par le Président de la République au soir du 16 mars d'une période de confinement, révèle des inquiétudes partagées sur tout le littoral. Les pêcheurs hésitaient sur les deux premières semaines, 12 et 13, à poursuivre leurs activités. Les premières mesures d'urgence sur les arrêts temporaires ont encouragé des armateurs à maintenir à quai leurs navires, principalement les flottilles chalutières spécialisées sur des productions de masse (Le Guilvinec, Saint-Guénolé, Loctudy par exemple). Le choc de la crise sanitaire se manifeste plus violemment sur la semaine 13, deuxième semaine du confinement, qui ne représente que 6% des débarquements de la période étudiée. C'est à l'échelle locale que les effets spécifiques de la crise sanitaire se créent. Les halles à marée situées sur le littoral normand et breton ont davantage souffert, de Port-en-Bessin au Guilvinec (à l'exception des criées de Saint-Malo et de Douarnenez). Plusieurs hypothèses méritent un approfondissement de ce travail. Les fortes baisses témoignent soit d'un arrêt temporaire des activités, par exemple au Guilvinec ou Saint-Guénolé spécialisés sur les productions des flottilles chalutières, soit d'une poursuite de l'activité de pêche mais hors du circuit des halles à marée. Sur la côte Atlantique, en Méditerranée et de Fécamp à Boulogne-sur-Mer, les impacts sont plus proches des seuils nationaux (entre 40% et 50% de pertes) voire inférieurs. Les données mobilisées ne permettent pas de confirmer une baisse des productions mises en marché dans l'ensemble des sites portuaires détenant une halle à marée. L'organisation commerciale en circuit court, plus ancrée sur certains territoires, a probablement atténué les baisses constatées dans les halles à marée. C'est un élément essentiel dans la poursuite des recherches sur les impacts à court et moyen terme de la crise sanitaire.

## Conclusion

La crise sanitaire a montré les faiblesses d'une production dirigée vers les halles à marée face à un choc de la demande, par la fermeture des marchés à l'export et la restauration hors foyer. La vente directe est un mode ancien chez les pêcheurs mais sans toujours une organisation commerciale. Les circuits courts relèvent le plus souvent d'une logique familiale en pêche côtière (Frangoudès, 2013) même si des initiatives nouvelles se développent, notamment à l'île d'Yeu (Salladarré *et al.*, 2018). Si les halles à marée n'absorbent qu'une partie des productions débarquées par les flottilles françaises, autour de 40%, leur rôle reste essentiel à la filière. Elles offrent l'opportunité d'écouler des productions de masse destinées aux marchés régionaux, ainsi que de maintenir les parts de marché à l'export. A chaque situation de crise, le rôle des halles à marée est discuté sans apporter, à l'issue de la période de récession, des réponses adaptées. C'est par une complémentarité des circuits de commercialisation que les acteurs de la pêche doivent trouver des solutions aux chocs futurs, en proposant aux pêcheurs des modes alternatifs de vente. Ce fonctionnement existe à Boulogne-sur-Mer avec la possibilité d'écouler la production d'un navire en criée par le principe des enchères ou par un contrat d'approvisionnement (Mignot et Vignes, 2016). A ces deux modes de commercialisation peut être ajouté le circuit court (Mundler, 2009 ; Prigent-Simonin et Hérault-Fournier, 2012). Les recherches à venir ont pour ambition de couvrir ces trois modes de mises en marché.

## Remerciements

Les auteurs remercient Christelle Le Grand pour l'extraction des données globales de production à partir des données d'effort et de production Sacrois (issues de la confrontation des diverses sources de données).

## Références

- Bonny S., 2005. Les systèmes de production agricole dans la chaîne agroalimentaire : position et évolution, *Economie Rurale*, 288, 91-98
- FAO, 2020. *How is COVID-19 affecting the fisheries and aquaculture food systems*, Rome. <https://doi.org/10.4060/ca8637en>
- Eumofa, 2019. Le marché européen du poisson, [https://www.eumofa.eu/documents/20178/314856/FR\\_Le+march%C3%A9+europ%C3%A9en+du+poisson\\_2019.pdf/](https://www.eumofa.eu/documents/20178/314856/FR_Le+march%C3%A9+europ%C3%A9en+du+poisson_2019.pdf/)
- FranceAgrimer, 2018. *Commerce extérieur des produits de la pêche et de l'aquaculture 2017*
- FranceAgriMer, 2019. *Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, Rapport au Parlement*.
- Frangoudes K., (2013). « *Women in fisheries: a European Perspective* », Directorate-General for Internal Policies, European Parliament, 50p.
- Guillotreau P., Jimenez-Toribio R., 2006. The Impact of Electronic Clock Auction Systems (ECAS) on Shellfish Prices: Econometric evidence from a structural change model, *Journal of Agricultural Economics*, 57, 3, 523-546
- Le Floc'h P., Wilson J., 2017. *Les pêches maritimes françaises, 1983-2013*, Presses Universitaires de Rennes, 213p
- Lesur-Irichabeau G., Guyader O., Frésard M., Leroy C., Latouche K., Le Grel L., 2016. Information on sellers and buyers characteristics : added value to explain price formation at primary fish markets in managed French scallop fisheries, *Applied Economics*, 48, 22, 2078-2092
- Mignot S., Vignes A., 2016. Enchérir ou négocier : quelle forme préférable de marché ? *Revue d'Economie Industrielle*, 153, 1, 123-153
- Mundler P., 2009. Les associations pour le maintien de l'agriculture paysanne : solidarité, circuits courts et relocalisation de l'agriculture, *POUR*, 201, 155-162
- OFCE, 2020. Evéluation au 20 avril 2020 de l'impact économique de la pandémie de Covid-19 et des mesures de confinement en France, *Policy Brief*, 66, <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2020/OFCEpbrief66.pdf>
- Prigent-Simonin H., Hérault-Fournier C., 2012. *Au plus près de l'assiette – Pérenniser les circuits courts alimentaires*, Editions QUAE, educagri éditions
- Salladarré F., Guillotreau P., Debucquet G., Lazuech G., 2018. Some good reasons for buying fish exclusively from community-supported fisheries : the case of Yeu Island in France, *Ecological Economics*, 153, 172-180
- Weiss J., Demaneche S., Evano H., Guyader O., Bourjea J., Derridj O., Reynal L., Mansuy E., Berthou P., Leonardi S., Rostiaux E., Leblond E., Le Blond S. (2018). *Synthèse 2017 de l'observation des efforts et débarquements des pêcheries côtières. Estimation des efforts de pêche et des productions dans les régions Méditerranée continentale, La Réunion, Martinique, Guadeloupe et Guyane pour les navires de moins de 12m*, Rapport annuel socle halieutique DPMA-Ifremer 2018 . <https://archimer.ifremer.fr/doc/00478/58970/>

Publications  
électroniques  
AMURE

Série  
DOCUMENTS  
DE TRAVAIL



ISSN 1951-641X

**Amure**  
CENTRE DE DROIT ET D'ÉCONOMIE DE LA MER

[www.umr-amure.fr](http://www.umr-amure.fr)

**UBO**  
Université de Bretagne Occidentale

 **Ifremer**

**cnrs**